

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

### NOTE DE PRESENTATION

#### **Note 1.1 – Compte Financier Unique 2023 pour la Commune**

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif jusqu'en 2022 et, à compter de 2023, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quelle que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au maire et au comptable public.

Cette note vient préciser les résultats 2023 de la commune de Beaumont de Lomagne, elle sera présentée au cours de la séance du 8 avril 2024.

Cette note est jointe à la délibération par laquelle l'assemblée délibérante est invitée à approuver la gestion 2023 et l'affectation des résultats associée ; elle sera de plus accessible sur le site internet de la commune.

#### **I – PRESENTATION GLOBALE**

Les recettes et dépenses d'une commune sont prévues et autorisées par un budget approuvé par le conseil municipal.

Le Compte Financier Unique traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

Le Compte Financier Unique 2023 fait apparaître un résultat brut excédentaire en fonctionnement inférieur à celui de 2022 et un résultat brut déficitaire en investissement.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	4 308 729,90 €
Recettes	4 546 555,39 €
Excédent 2022 reporté	544 233,65 €
Résultat brut 2023	782 059,14 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 726 664,56 €
Recettes	1 285 750,37 €
Excédent 2022 reporté	541 537,62 €
Résultat brut 2023	-899 376,57 €

## 2 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 308 729,90 €

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution par rapport à celles de 2022 (- 33 099,91€).

**2.1** – Les charges à caractère général (1,161 M €) sont en augmentation de 2 759,20 € par rapport à l'exercice précédent (contre 120 574,79 € entre 2021 et 2022). Malgré l'inflation qui a touché les principaux postes de dépenses de ce chapitre, elles ont pu être contenues. Elles représentent toujours 27 % des dépenses de fonctionnement. Il semble difficile de les contenir plus et de revenir au niveau de 2018 (1 040 683,50 €) tant l'inflation a été importante depuis lors et tant la commune est soumise à des charges de centralité.

**2.2** – Les charges de personnel (2,106 M €) représentent 49 % des dépenses de fonctionnement. Elles représentaient 52 % en 2021. Cette part est en diminution par rapport à 2022 (- 30 863,33 €). Des efforts continueront à être fait autant que possible sur ce poste de dépense grâce à une optimisation des ressources humaines et une gestion au plus près des besoins.

**2.3.** – Les autres charges de gestion courante (0,433 M €) sont en légère diminution par rapport à 2022 (- 1 776,62 €) et représentent 10 % des dépenses de fonctionnement. Elles enregistrent notamment les cotisations de la commune aux organismes de regroupement et autres contributions obligatoires, les indemnités et cotisations des élus, les subventions attribuées aux associations, la dotation au CCAS.

**2.4** – Les charges financières (0,103 M €) représentent 2 % des dépenses de fonctionnement. Elles couvrent les intérêts des emprunts souscrits par la commune.

**2.5** – Les dotations aux provisions sont retranscrites pour 0,028 M € soit 1 % ; y figurent les restes à recouvrer sur comptes de tiers lorsque ces recouvrements semblent

compromis malgré les diligences exercées par le comptable public ainsi que toute perte financière probable liée à un risque.

**2.6** – La dotation aux amortissements pour 0,475 M € figurant au titre des opérations d'ordre de transfert entre sections représentent 11 % des dépenses de fonctionnement.

**2.7** – Les atténuations de produits qui retracent le montant des dégrèvements de taxes foncières sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs représentent 0,003 M€.

### **3 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors report antérieur) : 4 546 555,39 €**

Les recettes de fonctionnement sont en diminution de 305 677,38 € par rapport à 2022.

**3.1** – Les produits des services (0,214 M €) représentent 5 % des recettes de fonctionnement. Ce résultat est en baisse par rapport à celui de 2022 (0,250 M €) qui comptabilisait les remboursements par la communauté de communes des charges de personnel et autres dépenses liées aux transferts de compétences réalisés en 2022. On comptabilise encore en 2023, pour près de 61 000 € de recettes relatives aux transferts de compétences (régularisation de la fin d'année 2022). Il convient de comparer le montant 2023 avec celui de 2021 qui s'élevait à 0,189 M €.

**3.2** – Le produit des impôts et taxes (2,501 M €) représente 55 % des recettes. En diminution de 168 790,81 € par rapport à 2022. Cette baisse importante est la conséquence de deux facteurs :

- L'attribution de compensation de l'intercommunalité est divisée par deux en 2023 puisqu'en 2022, le montant versé incluait les dotations de solidarité communautaire de 2021 et 2022 et une partie du remboursement des charges de fonctionnement des compétences transférées en 2022 (contribution au SDIS et 1<sup>er</sup> semestre des compétences piscine et médiathèque).

- Le montant de la taxe additionnelle aux droits de mutation a aussi été divisé par deux en raison de la glaciation des transactions immobilières en 2023.

**3.3.** – Les dotations et participations (1,433 M €) constituent 31 % des recettes (1,408 M € soit 29 % des RF en 2022). Elles sont en augmentation (+ 24 120,77 €) notamment en raison de l'augmentation des dotations de l'Etat, notamment la dotation de solidarité rurale qui passe de 728 032 € à 782 361 €.

**3.4** – Les autres produits de gestion courante (0,235 M €) soit 5 % des recettes sont constituées de divers produits tels les remboursements de l'assurance suite à des sinistres, l'encaissement des avoirs sur factures, les revenus des immeubles...

**3.5** – Le remboursement des traitements des agents titulaires en arrêt de travail (0,047 M €) est en importante diminution par rapport à 2022 (0,094 M €) constitue 1 % des recettes.

**3.6** – Les opérations d'ordre de transfert entre sections (0,117 M €) représentent 3 % retracent les écritures comptables pour les travaux réalisés en régie c'est-à-dire les travaux que la collectivité réalise pour elle-même, par son personnel et avec des matériaux qu'elle achète.

**3.7** – Les produits financiers figurent pour 7,59 € Il s'agit des revenus de parts sociales du Crédit Agricole.

**3.8** – L'excédent de clôture 2022 est repris pour un montant de 544 233,65 €.

#### **4 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 726 664,56 €**

**4.1** – Le remboursement du capital des emprunts représente 0,801 M € contre 0,292 M € en 2022 (soit 29 % des dépenses d'investissement). Figure dans ce montant, la ligne de trésorerie souscrite pour les travaux du pôle TEC pour pallier au délai de versement des subventions qui sera intégralement remboursée en août 2024.

**4.2** – Les mandats émis pour les différents programmes de travaux en cours ou achevés sont inscrits pour un montant de 1,757 M € (65 % des DI). Ce montant représente 10 points de plus qu'en 2022. 72 % de ce montant concerne les travaux du pôle TEC.

**4.3** - Les crédits inscrits pour subventions d'équipement versées dans le cadre de l'aide à la rénovation des façades sont reportés. La plupart des dossiers de demandes verront leurs travaux et instructions terminés en 2024.

**4.4** - Les opérations d'ordre de transfert entre sections (0,117 M €) représentent 4 % retracent les écritures comptables pour les travaux réalisés en régie.

**4.5** - Les opérations patrimoniales (0,024 M €) représentent 1 % des DI. Ces opérations retracent les régularisations effectuées à la demande du Service de Gestion Comptable de Moissac sur les opérations du patrimoine.

**4.6** – Le remboursement à l'Etat de la subvention perçue par la commune au titre de l'aide à la relance de la construction est inscrite pour 0,027 M € soit 1% des DI.

#### **5 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 827 287,99 €**

**5.1** – L'affectation de 0,541 M € provenant du résultat excédentaire de 2022 a été inscrite et représente 30 % des recettes.

**5.2** – Les subventions d'investissement sont comptabilisées pour un montant de 0,680 M € (37 % des recettes).

**5.3** – L'amortissement des immobilisations est comptabilisé pour 0,499 M € (27 %).

**5.4** – Le F.C.T.V.A. et la taxe d'aménagement sont retracés pour un montant de 0,106 M € (6 % des recettes).

**6 – RESTES A REALISER**

Conformément à l'instruction budgétaire, l'excédent de fonctionnement sert prioritairement à couvrir le déficit de la section d'investissement (après correction des restes à réaliser).

**RESTES A REALISER**

<b>Art.</b>	<b>Fct°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
1322	024	Subvention Région - Création d'un Pôle TEC		449 181,21 €
1323	020	Subvention CD82 – Mise aux normes informatique mairie		8 587,00 €
1323	022	Subvention CD82 – Acquisition panneau lumineux		1 998,00 €
1323	024	Subvention CD82 – Création d'un pôle TEC		223 552,00 €
1323	112	Subvention CD82 – Mise en place de la vidéoprotection		32 942,00 €
1323	212	Subvention CD82 – Réhabilitation classes école primaire		18 824,00 €
1323	331	Subvention CD82 – Rénovation sanitaires base de loisirs		46 059,00 €
13411	024	Subvention Etat (DETR – FSIL) – Pôle TEC		261 448,14 €
13461	212	Subvention Etat – Réhabilitation classes école primaire		28 400,87 €
13461	331	Subvention Etat – rénovation sanitaires base de loisirs		21 512,69 €
1385	024	Subvention EPCI – Création d'un pôle TEC		420 000,00 €
<b>Art.</b>	<b>Fct°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
2031	01	Frais d'étude faisabilité habitat séniors	20 675,20 €	
2051	01	Acquisition licence IV Le Flau	15 000,00 €	
21311	024	Travaux création pôle TEC	233 385,00 €	
21311	211	Stores école maternelle	8 861,38 €	
21311	212	Stores école primaire	5 225,15 €	
21311	312	Maîtrise d'œuvre église	28 993,48 €	
21316	01	Rénovation de trottoirs	53 764,40 €	
21321	551	Rénovation d'un logement communal	3 903,32 €	
21848	020	Mobilier pour le restaurant scolaire	6 229,26 €	
2188	322	Acquisition d'un enrouleur d'arrosage	12 000,00 €	
2188	325	Acquisition de tables et chaises pour la salle des fêtes	9 600,00 €	
<b>Sous-total</b>			<b>397 637,19 €</b>	<b>1 512 504,91 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>			<b>1 114 867,72 €</b>	

**AR Prefecture**

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

**7 – RESULTATS DE L'EXERCICE**

- Résultat brut de la section de fonctionnement .....	+ 782 059,14 €
- Résultat brut de la section d'investissement .....	-899 376,57 €
- Résultat global brut .....	-117 317,43 €
- Solde des restes à réaliser .....	+ 1 114 867,72 €
- Résultat net 2023 .....	+ 997 550,29 €

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE : COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE (1)**

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21820013700014

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MOISSAC

**M. 57**

**Compte financier unique**

**Voté par nature**

BUDGET : Principal (3)

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents	12

## II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	13
---------------------------------	----

### Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'investissement	14
A1.2 - Recettes d'investissement	15
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	16
A2.2 - Recettes de fonctionnement	17

### Vue détaillée

B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

## III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	19

## IV - Etats annexés

### A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	20
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	22
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

### B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	30
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	34
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	35
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	36
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	37
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	38
B3.1 - Etat des provisions constituées	39
B4 - Etat des charges transférées	41
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	42
B6 - Prêts	43
B7.1 - Etat des emprunts garantis	44
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	46
B8.1.1 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	47
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	49
B8.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé	50
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	51
B8.5 - Etat des engagements reçus	52
B9 - Etat du personnel	53
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	56



B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	57
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	58
<b>C - Etats annexés budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	59
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	60
C2.1 - Situation des AP	62
C2.2 - Situation des AE	63
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	64
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	65
D5 - Gestion des fonds européens	66
D7 - Actions de formation des élus	67
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	68
D10 - Identification des flux croisés	69
D11.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	70
D11.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	71
E - État des Contrôles du Compte Financier	Sans Objet

**V - Arrêté et signatures**

<p>A - Arrêté et signatures</p> <p>082-218200137-20240408-24_013-BF</p> <p>Reçu le 10/04/2024</p> <p>Publié le 10/04/2024</p> <p>Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.</p>
---

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisees ne doivent pas etre remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****I****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****A****Informations statistiques**

	Valeurs
Population totale	4050

**Informations fiscales (N-2)**

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1992809,00

**Ratios de niveau**

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	917,67
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1093,73
3 Dépenses d'équipement brut / population	462,77
4 Encours de dette / population (2)	888,01
5 DGF / population	294,92

**Ratios de structure et d'analyse financière**

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	0,5666
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	1,0198
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	0,1609
9 Taux d'épargne nette ( Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement	-0,0200
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	0,8119
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	5,0439

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE****I****B1****Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N**

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 969 029,38	4 491 361,35	7 460 390,73
	Recettes réalisées (1)	B	1 285 750,37	4 546 555,39	5 832 305,76
	Restes à réaliser	C	1 512 504,91	0,00	1 512 504,91
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 510 567,00	4 985 595,00	8 496 162,00
	Dépenses réalisées (1)	E	2 726 664,56	4 308 729,90	7 035 394,46
	Restes à réaliser	F	397 637,19	0,00	397 637,19
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-1 440 914,19	237 825,49	-1 203 088,70
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	541 537,62	544 233,65	1 085 771,27
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-899 376,57	782 059,14	-117 317,43
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	1 114 867,72	0,00	1 114 867,72
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	215 491,15	782 059,14	997 550,29

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE****I****B2**

Section de fonctionnement	Montant
<b>A</b> Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	237 825,49
<b>B</b> Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	544 233,65
<b>C</b> Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	782 059,14
<b>Section d'investissement</b>	
<b>D</b> Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-1 440 914,19
<b>E</b> Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	541 537,62
<b>F</b> Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	-899 376,57
<b>G</b> Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	1 114 867,72
<b>H</b> Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	215 491,15

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****I****LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÉ****B3.1**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
Cté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise		TPU	0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
Syndicat SYGRAL		Sans fiscalité propr	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****I****LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS****B3.2**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS CE Régie personnalisée	CCAS < Néant > < Néant >			Action sociale	non non non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****I****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE****B3.3**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >					non
Lotissement	< Néant >					non
Service social et médico-social	< Néant >					non
Régie autonome	Régie Cinéma - Centre Culturel				Culturel	non
Service de l'Eau et de l'Assainissement	Service Assainissement				Assainissement	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C1</b>

## DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>397 637,19</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	35 675,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	361 961,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 1 512 504,91
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues)	1 512 504,91
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	AR Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

**I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****I****TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N****F**

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>				
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>				
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>				
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00
TFPB		54,45 %	2 292 345,00	5,78
TFPNB		115,57 %	171 044,00	6,38
CFE		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>2 512 005,00</b>	<b>5,84</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

**II – EXECUTION BUDGETAIRE**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**
**II**  
**A**

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : .

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

II

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	61 000,00	4 324,80	7,09	35 675,20
204	Subventions d'équipement versées	1 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 289 563,39	1 752 986,14	76,56	361 961,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 381 563,39</b>	<b>1 757 310,94</b>	<b>73,79</b>	<b>397 637,19</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	27 400,00	27 400,00	100,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	869 666,61	801 026,97	92,11	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>897 066,61</b>	<b>828 426,97</b>	<b>92,35</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 278 630,00</b>	<b>2 585 737,91</b>	<b>78,87</b>	<b>397 637,19</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	170 500,00	116 936,36	68,58	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	61 437,00	23 990,29	39,05	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>231 937,00</b>	<b>140 926,65</b>	<b>60,76</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>3 510 567,00</b>	<b>2 726 664,56</b>	<b>77,67</b>	<b>397 637,19</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>3 510 567,00</b>	<b>2 726 664,56</b>		<b>397 637,19</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

II

## RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 138 496,39	680 385,61	31,82	1 512 504,91
16	Emprunts et dettes assimilées	1 399,99	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	121 575,00	106 178,65	87,34	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	35 301,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 296 772,38</b>	<b>786 564,26</b>	<b>34,25</b>	<b>1 512 504,91</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	70 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	540 820,00	475 195,82	87,87	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	61 437,00	23 990,29	39,05	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>672 257,00</b>	<b>499 186,11</b>	<b>74,26</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>2 969 029,38</b>	<b>1 285 750,37</b>	<b>43,31</b>	<b>1 512 504,91</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>541 537,62</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>3 510 567,00</b>	<b>1 285 750,37</b>		<b>1 512 504,91</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

II

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 608 795,00	1 156 835,76	3 854,50	1 160 690,26	72,15	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 183 720,00	2 106 019,06	0,00	2 106 019,06	96,44	0,00
014	Atténuations de produits	8 000,00	2 522,00	0,00	2 522,00	31,52	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	440 606,00	433 152,36	0,00	433 152,36	98,31	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>4 241 121,00</b>	<b>3 698 529,18</b>	<b>3 854,50</b>	<b>3 702 383,68</b>	<b>87,30</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	103 369,00	66 964,91	36 394,09	103 359,00	99,99	0,00
67	Charges spécifiques	2 500,00	6,40	0,00	6,40	0,26	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	27 785,00	27 785,00	0,00	27 785,00	100,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>4 374 775,00</b>	<b>3 793 285,49</b>	<b>40 248,59</b>	<b>3 833 534,08</b>	<b>87,63</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	70 000,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	540 820,00	475 195,82	0,00	475 195,82	87,87	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>610 820,00</b>	<b>475 195,82</b>	<b>0,00</b>	<b>475 195,82</b>	<b>77,80</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>4 985 595,00</b>	<b>4 268 481,31</b>	<b>40 248,59</b>	<b>4 308 729,90</b>	<b>86,42</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>4 985 595,00</b>	<b>4 268 481,31</b>	<b>40 248,59</b>	<b>4 308 729,90</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

II

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	50 002,00	46 756,12	0,00	46 756,12	93,51	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	198 565,35	213 763,91	0,00	213 763,91	107,65	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	260 668,00	260 529,00	0,00	260 529,00	99,95	0,00
731	Fiscalité locale	2 218 766,00	2 240 690,73	0,00	2 240 690,73	100,99	0,00
74	Dotations et participations	1 379 763,00	1 432 530,20	0,00	1 432 530,20	103,82	0,00
75	Autres produits de gestion courante	213 087,00	235 341,48	0,00	235 341,48	110,44	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>4 320 851,35</b>	<b>4 429 611,44</b>	<b>0,00</b>	<b>4 429 611,44</b>	<b>102,52</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	10,00	7,59	0,00	7,59	75,90	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>4 320 861,35</b>	<b>4 429 619,03</b>	<b>0,00</b>	<b>4 429 619,03</b>	<b>102,52</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	170 500,00	116 936,36	0,00	116 936,36	68,58	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>170 500,00</b>	<b>116 936,36</b>	<b>0,00</b>	<b>116 936,36</b>	<b>68,58</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>4 491 361,35</b>	<b>4 546 555,39</b>	<b>0,00</b>	<b>4 546 555,39</b>	<b>101,23</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>544 233,65</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>5 035 595,00</b>	<b>4 546 555,39</b>	<b>0,00</b>	<b>4 546 555,39</b>		<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

**II – EXECUTION BUDGETAIRE**

**II**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

**C1**

Cet état ne contient pas d'information.



082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

**III – ÉTATS FINANCIERS**  
**ANNEXE**

**III**  
**C**

L'annexe est une pièce jointe au Compte financier unique pour les collectivités expérimentant la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>832 723,77</b>	<b>1 081 012,10</b>	<b>0,00</b>	<b>143 625,84</b>	<b>31 067,60</b>	<b>288 499,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	27 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	800 826,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 324,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	172,00	1 081 012,10	0,00	143 625,84	31 067,60	288 499,08	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>122 216,51</b>	<b>387 141,16</b>	<b>0,00</b>	<b>41 717,50</b>	<b>71 359,61</b>	<b>104 030,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	106 178,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	16 037,86	387 141,16	0,00	41 717,50	71 359,61	104 030,56	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>60 227,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>148 582,46</b>		<b>2 585 737,91</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		27 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200,00	0,00	0,00	0,00		801 026,97
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		4 324,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	60 027,06	0,00	0,00	148 582,46		1 752 986,14
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 098,92</b>		<b>786 564,26</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		106 178,65
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	60 098,92		680 385,61
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>169 570,96</b>	<b>1 670 509,21</b>	<b>0,00</b>	<b>183 328,21</b>	<b>684 096,90</b>	<b>611 142,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	33 287,32	408 039,52	0,00	30 735,11	295 959,40	230 206,46	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 065 086,11	0,00	146 593,10	356 864,46	189 551,59	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	2 522,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 332,64	173 668,58	0,00	6 000,00	31 266,64	191 384,50	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	103 359,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	6,40	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	4 070,00	23 715,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>3 592 918,67</b>	<b>99 929,27</b>	<b>0,00</b>	<b>2 739,69</b>	<b>192 575,64</b>	<b>240 199,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	6 963,49	0,00	2 739,69	21 586,20	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	825,36	65 878,79	0,00	0,00	60 671,54	74 931,52	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	222 328,00	0,00	0,00	0,00	38 201,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 067 135,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 262 479,11	23 000,00	0,00	0,00	72 116,90	74 156,35	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	40 142,97	4 086,99	0,00	0,00	0,00	91 111,59	0,00	0,00
76	Produits financiers	7,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>259 149,80</b>	<b>5 913,68</b>	<b>0,00</b>	<b>249 822,77</b>		<b>3 833 534,08</b>
011	Charges à caractère général	0,00	88 041,54	1 413,68	0,00	73 007,23		1 160 690,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	171 108,26	0,00	0,00	176 815,54		2 106 019,06
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 522,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00		433 152,36
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		103 359,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6,40
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		27 785,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>105 599,80</b>	<b>13 940,05</b>	<b>0,00</b>	<b>181 716,45</b>		<b>4 429 619,03</b>
013	Atténuations de charges	0,00	4 750,46	0,00	0,00	10 716,28		46 756,12
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	4 051,70	0,00	0,00	7 405,00		213 763,91
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		260 529,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	13 938,05	0,00	159 617,04		2 240 690,73
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	777,84		1 432 530,20
75	Autres produits de gestion courante	0,00	96 797,64	2,00	0,00	3 200,29		235 341,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7,59
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

## DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					6 961 226,57									
1641 Emprunts en euros (total)					5 711 226,57									
007320110221	CAISSE D EPARGNE MIDI-PYRENEES	22/02/2011		15/04/2013	200 000,00	F		3,640	3,640	EUR	S	P	N	A-1
007320110222	CAISSE D EPARGNE MIDI-PYRENEES	22/02/2011		15/04/2013	800 000,00	F		3,640	3,640	EUR	S	P	N	A-1
00748297619	CAISSE EPARGNE/ PRELEVEMENT	25/09/2012		10/10/2013	400 000,00	F		4,910	4,910	EUR	A	P	N	A-1
030552E	CAISSE EPARGNE/ PRELEVEMENT	16/09/2019		05/02/2020	300 000,00	F		1,550	1,550	EUR	T	P	N	A-1
0419017	CDC - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS			01/09/1994	144 826,57	V		5,800	5,800	EUR	A	P	N	A-1
103308	CDC - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/10/2019		01/01/2023	950 000,00	R		1,500	1,500	EUR	A	C	N	A-1
11666343693	CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENEES	30/08/2004		15/01/2005	305 000,00	F		4,570	4,570	EUR	A	P	N	A-1
223116E	CAISSE D EPARGNE MIDI-PYRENEES	27/07/2020		05/10/2021	212 400,00	F		1,310	1,310	EUR	A	P	N	A-1
358425E	CAISSE D'EPARGNE	06/04/2021		05/11/2021	800 000,00	C		0,780	0,780	EUR	T	P	N	A-1
4380374	CAISSE EPARGNE/ PRELEVEMENT	17/12/2014		05/01/2016	250 000,00	F		3,040	3,040	EUR	A	P	N	A-1
4670844	CAISSE EPARGNE/ PRELEVEMENT			05/09/2016	150 000,00	F		2,000	2,000	EUR	T	P	N	A-1
4852935	CAISSE EPARGNE/ PRELEVEMENT	15/12/2016		05/06/2017	143 000,00	F		1,570	1,570	EUR	T	P	N	A-1
4932329	CAISSE EPARGNE/ PRELEVEMENT	23/05/2017		05/09/2017	500 000,00	F		1,490	1,490	EUR	T	P	N	A-1
5272381	CAISSE EPARGNE/ PRELEVEMENT	20/03/2018		05/06/2019	156 000,00	F		1,570	1,570	EUR	A	P	N	A-1
83753829169	CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENEES	02/09/2009		15/01/2010	400 000,00	F		4,140	4,140	EUR	A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

## Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					1 250 000,00									
060264	CACIB - BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	12/07/2006		15/11/2007	850 000,00	F		3,800	3,800	EUR	A	P	N	A-1
80204	CACIB - BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	26/05/2008		15/08/2009	400 000,00	F		4,670	4,670	EUR	A	P	N	A-1
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>6 961 226,57</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.



082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfinancé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

IV

## B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>3 596 445,18</b>					<b>800 826,97</b>	<b>107 635,37</b>	<b>0,00</b>	<b>47 897,75</b>
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 132 367,18					748 800,97	85 697,90	0,00	42 811,16
007320110221	N	0,00	A-1	150 073,73	18,78	F		2,457	5 400,64	5 948,72	0,00	468,53
007320110222	N	0,00	A-1	600 294,96	18,78	F		2,471	21 602,57	23 794,88	0,00	1 630,41
00748297619	N	0,00	A-1	135 534,39	3,99	F		4,910	29 882,51	8 419,72	0,00	1 533,04
030552E	N	0,00	A-1	185 537,89	6,00	F		1,550	29 282,94	3 160,06	0,00	439,36
0419017	N	0,00	A-1	13 923,89	2,65	V		3,300	6 678,86	679,89	0,00	0,00
103308	N	0,00	A-1	922 857,14	34,00	R		1,500	27 142,86	11 875,00	0,00	25 308,07
11666343693	N	0,00	A-1	21 901,49	0,99	F		4,570	20 944,32	1 958,05	0,00	556,06
223116E	N	0,00	A-1	173 170,87	12,00	F		1,310	13 246,93	2 442,07	0,00	535,63
358425E	N	0,00	A-1	57 937,03	0,85	C		0,780	499 673,38	5 338,25	0,00	0,00
4380374	N	0,00	A-1	130 653,13	6,99	F		3,040	16 527,97	4 474,31	0,00	3 916,70
4670844	N	0,00	A-1	80 600,56	7,68	F		2,000	9 864,05	1 735,63	0,00	111,94
4852935	N	0,00	A-1	82 788,25	8,42	F		1,570	9 327,05	1 391,47	0,00	90,26
4932329	N	0,00	A-1	296 946,56	8,68	F		1,490	32 530,75	4 728,01	0,00	307,26
5272381	N	0,00	A-1	104 147,29	9,00	F		1,570	10 696,14	1 803,04	0,00	931,10
83753829169	N	0,00	A-1	176 000,00	10,99	F		4,140	16 000,00	7 948,80	0,00	6 982,80
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		464 078,00					52 026,00	21 937,47	0,00	5 086,59
060264	N	0,00	A-1	247 928,00	6,99	F		3,800	35 416,00	10 916,61	0,00	1 220,49
80204	N	0,00	A-1	216 150,00	9,99	F		4,670	16 610,00	11 020,86	0,00	3 866,10
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>3 596 445,18</b>					<b>800 826,97</b>	<b>107 635,37</b>	<b>0,00</b>	<b>47 897,75</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**IV**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**B1.3**

**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

## TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	17	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 596 445,18	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

## DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

## B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

~~B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX~~

ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

## REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (3)</b>																
<b>Total des recettes au c/ 166</b>					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (4)</b>																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

## EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)								
Total											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.8

## DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****IV****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.9****AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €		
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	Agenc.et aménag.de bât.,inst.élect.et téléphonique	15	14/02/2023
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	14/02/2023
L	Bâtiments légers - Abris	10	14/02/2023
L	Bien de faible valeur inférieure à 500 € TTC	1	14/02/2023
L	Camions et véhicules	5	14/02/2023
L	Equipements de garage et atelier	5	14/02/2023
L	Equipements des cuisines	5	14/02/2023
L	Equipements sportifs	10	14/02/2023
L	Frais d'étude et d'insert°non suivis de réalisat°	5	14/02/2023
L	Frais de recherche et de développement	5	14/02/2023
L	Frais liés à la réalisat° des documents d'urbanis.	10	14/02/2023
L	Immeuble de rapport	20	14/02/2023
L	Installations de voirie	20	14/02/2023
L	Installations et matériels de chauffage	10	14/02/2023
L	Logiciels	2	14/02/2023
L	Matériel de bureau électrique et électronique	5	14/02/2023
L	Matériel informatique	5	14/02/2023
L	Matériels classiques	5	14/02/2023
L	Mobilier	5	14/02/2023
L	Plantations	10	14/02/2023
L	Subvent° d'équipement versées (autres organismes)	15	14/02/2023
L	Subvent° d'équipement versées (privé)	5	14/02/2023
L	Voitures	5	14/02/2023

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**IV**  
**B3.1**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES**

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N**

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AR Prefecture**

**COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE - Principal - CIU - 2023**

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

## IV - ÉTATS ANNEXÉS

IV

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

B4

## ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**IV**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

**B5**

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****IV****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS****B6****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
<b>Assortis d'intérêts (total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Non assortis d'intérêts (total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – EMPRUNTS GARANTIS

B7.1

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>2 272 806,00</b>	<b>1 111 849,04</b>										<b>34 382,15</b>	<b>94 158,26</b>	
MAISON DE RETRAITE B	2005	P	TRAVAUX EXTENSION MAISON DE RETRAITE 2005	CDC - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	983 900,50	303 583,00	5,99	A	V	3,150	V	3,900	A-1	EUR	5 842,00	50 477,59		
MAISON DE RETRAITE B	2005	P	TRAVAUX EXTENSION MAISON DE RETRAITE 2005	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 108 065,50	648 919,33	12,99	A	V	3,930	V	3,930	A-1	EUR	26 984,86	37 718,39		
TARN ET GARONNE HABI	2013	P	ACQUISITION ET RENOVATION DE 4 LOGEMENTS SITUES RUE DU BLANC	CDC - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19 576,00	15 935,43	29,99	A	F	1,850	F	1,850	A-1	EUR	302,11	394,81		
TARN ET GARONNE HABI	2013	P	ACQUISITION ET RENOVATION DE 4 LOGEMENTS SITUES RUE DU BLANC	CDC - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 894,00	4 237,89	39,99	A	F	1,850	F	1,850	A-1	EUR	79,72	71,16		
TARN ET GARONNE HABI	2013	P	ACQUISITION ET RENOVATION DE 4 LOGEMENTS SITUES RUE DU BLANC	CDC - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 096,00	4 014,16	29,99	A	F	1,050	F	1,050	A-1	EUR	43,34	113,34		
TARN ET GARONNE HABI	2013	P	ACQUISITION ET RENOVATION DE 4 LOGEMENTS SITUES RUE DU BLANC	CDC - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 274,00	1 069,47	39,99	A	F	1,050	F	1,050	A-1	EUR	11,45	21,43		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	d'amortissement de l'emprunt (1)								Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
	Année	Profil																
TARN ET GARONNE HABI	2020	P	REHABILITATION DE 14 LOGEMENTS RUE DE GUINAUD 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	CDC - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	150 000,00	134 089,76	22,00	A	F	EURIBOR	1,100	F	EURIBOR	1,100	A-1	EUR	1 118,67	5 361,54
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>											<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>											<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>2 272 806,00</b>	<b>1 111 849,04</b>											<b>34 382,15</b>	<b>94 158,26</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle; B : bimestrielle; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

~~B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX~~

AUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B7.2

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	128 540,41
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	908 462,34
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>1 037 002,75</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>4 429 619,03</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>23,41</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**IV**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

**B8.1.1**

**LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>157 072,50</b>	
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>157 072,50</b>	
<b>Associations</b>	<b>156 172,50</b>	
ACCA DE BEAUMONT DE LOMAGNE	500,00	Subvention de fonctionnement
AIL DE LOMAGNE EN FETE	8 000,00	Subvention de fonctionnement
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	6 000,00	Subvention de fonctionnement
ASS. FERMAT SCIENCE	6 000,00	Subvention de fonctionnement
ASS. FERMAT SCIENCE	27 233,00	MISE A DISPOSITION
ASS. FERMAT SCIENCE	4 500,00	FPIC
ASS. SOCIOCULTURELLE	23 000,00	Subvention de fonctionnement
ASS. SOCIOCULTURELLE	3 720,00	FPIC
BEAUMONT LAVIT LOMAGNE VOLLEY CLUB	1 500,00	Subvention de fonctionnement
CINELOMAGNE	900,00	Subvention de fonctionnement
CROIX ROUGE BEAUMONTOISE	500,00	Subvention de fonctionnement
DANC IN LOMAGNE	500,00	Subvention de fonctionnement
ECOLE DE RUGBY - STADE BEAUMONTOIS LOMAGNE RUGBY	2 000,00	Subvention de fonctionnement
ECOLE DE RUGBY - STADE BEAUMONTOIS LOMAGNE RUGBY	2 659,50	MISE A DISPOSITION
ENTREE DANS LA DANSE	200,00	Subvention de fonctionnement
FOOTBALL CLUB LOMAGNE 82	9 000,00	Subvention de fonctionnement
FOOTBALL CLUB LOMAGNE 82	2 070,00	FPIC
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	180,00	Subvention de fonctionnement
JUDO CLUB BEAUMONTOIS	500,00	Subvention de fonctionnement
KARATE CLUB	300,00	Subvention de fonctionnement
LA FABRIQUE	500,00	Subvention de fonctionnement
LA GAULE BEAUMONTOISE	150,00	Subvention de fonctionnement
LE FIL DE SOIE	200,00	Subvention de fonctionnement
MELOMAGNE	600,00	Subvention de fonctionnement
OCCE82 - COOP.SCOLAIRE EC.MATERNEL	1 900,00	Subvention de fonctionnement
OCCE82 ECOLE PRIMAIRE BEAUMONT	6 000,00	Subvention de fonctionnement
PETANQUE BEAUMONTOISE	200,00	Subvention de fonctionnement
POUMPILS BEAUMONTOIS	500,00	Subvention de fonctionnement
SOCIETE DES COURSES DE BEAUMONT	10 000,00	Subvention de fonctionnement
STADE BEAUMONTOIS LOMAGNE RUGBY	32 000,00	Subvention de fonctionnement
TENNIS CLUB BEAUMONTOIS	360,00	FPIC
VIS TA LOMAGNE (GERB)	4 500,00	Subvention de fonctionnement
<b>Entreprises</b>	<b>900,00</b>	
MIDI GASCOGNE CENTRE DE READAPTATION CARDIOLOGIQUE	900,00	FPIC
<b>Personnes physiques</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes de droit public</b>	<b>0,00</b>	

AR Prefecture

COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE - Principal - CIU - 2023

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B8.2

## ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
<b>Crédits-bails mobiliers</b>				<b>20 880,00</b>	<b>20 880,00</b>	<b>20 880,00</b>	<b>20 880,00</b>	<b>6 960,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 600,00</b>
COPIEUR RICOH SG/FIN/URBA/EC/PM	2023	CM-CIC LEASING	5	17 760,00	17 760,00	17 760,00	17 760,00	5 920,00	0,00	59 200,00
COPIEUR RICOH EP	2023	CM-CIC LEASING	5	2 076,00	2 076,00	2 076,00	2 076,00	692,00	0,00	6 920,00
COPIEUR RICOH EM	2023	CM-CIC LEASING	5	1 044,00	1 044,00	1 044,00	1 044,00	348,00	0,00	3 480,00
<b>Crédits-bails immobiliers</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>				<b>20 880,00</b>	<b>20 880,00</b>	<b>20 880,00</b>	<b>20 880,00</b>	<b>6 960,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 600,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****IV****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE****B8.3****ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
--------------------	--------------------------------------	---------------------------	--	--	---	-----------------------------------	-------------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.



082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B8.4

## ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B8.5

## ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

~~B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N~~

B9

## B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>9,00</b>	<b>1,00</b>	<b>10,00</b>	<b>9,00</b>	<b>0,60</b>	<b>9,60</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3,00	1,00	4,00	3,00	0,60	3,60
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>29,00</b>	<b>1,00</b>	<b>30,00</b>	<b>29,90</b>	<b>0,00</b>	<b>29,90</b>
ADJOINT TECHNIQUE	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	11,00	1,00	12,00	11,90	0,00	11,90
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
AGENT DE MAITRISE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CL. DES E.M.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
ASSISTANT CONSERV. PR. 2EME CL (Av. Sept. 2022)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL (Av. Déc. 2023)	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>42,00</b>	<b>2,00</b>	<b>44,00</b>	<b>42,90</b>	<b>0,60</b>	<b>43,50</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

(4) Equivalant temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## IV – ANNEXES

IV

## B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

## B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

## LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B15.1</b>

**B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B15.2</b>

**B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>864 665,00</b>	<b>800 826,97</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>864 665,00</b>	<b>800 826,97</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	812 615,00	748 800,97
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	52 050,00	52 026,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>800 826,97</b>	<b>397 637,19</b>	<b>0,00</b>	<b>1 198 464,16</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 439 124,21</b>	<b>702 310,99</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>793 003,21</b>	<b>227 115,17</b>
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	100 575,00	85 758,79
10226	Taxe d'aménagement (2)	21 000,00	20 419,86
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	671 428,21	120 936,52
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>646 121,00</b>	<b>475 195,82</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	13 050,00	13 046,11
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	5 110,00	5 107,28
28041583	<i>Autres grpts-Proj infrastruct Int nation</i>	1 280,00	1 276,82
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	4 265,00	3 062,35
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	16 605,00	16 202,79
281311	<i>Bâtiments administratifs</i>	248 375,00	215 530,40
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	54 255,00	54 251,41
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	5 635,00	5 634,58
28138	<i>Autres constructions</i>	5 610,00	5 605,48
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	12 765,00	12 763,30
28152	<i>Installations de voirie</i>	1 760,00	1 755,51
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	27 185,00	27 183,97
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	330,00	329,11
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	2 175,00	2 172,95
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	8 170,00	8 136,43
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	6 355,00	6 350,75
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	11 018,00	5 350,79

	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	315,00	312,18
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	9 735,00	4 272,85
28188	Autres immo. corporelles	106 827,00	86 850,76
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	35 301,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	70 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>702 310,99</b>	<b>1 512 504,91</b>	<b>541 537,62</b>	<b>0,00</b>	<b>2 756 353,52</b>

	II	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>		<b>1 198 464,16</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>2 756 353,52</b>
<b>Solde</b>	V = IV - II (5)	<b>1 557 889,36</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
 (2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.  
 (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.  
 (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.  
 (5) Indiquer le signe algébrique.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV

C2.1

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

C2.2

## SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## D – AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

D1

## ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

## Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**IV**

**D – AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

**D2.1**

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**IV**

**D – AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS**

**D5**

Cet état ne contient pas d'information.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**IV**

**D – AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

**D7**

**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

**ELUS BENEFICIAIRES  
DES ACTIONS DE FORMATION**

**ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT**

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## D – AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION

D8

## PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

## Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
<b>Montant</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 <sup>ère</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 <sup>ème</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources externes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**IV**

**D – AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISÉS (1)**

**D10**

**1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

**2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## D – AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

D11.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**IV**

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

**D11.2**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

**AR Prefecture**

**COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE - Principal - CIU - 2023**

082-218200137-20240408-24\_013-BF

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.